

COMMUNE DE FRONTIGNAN

Département de l'Hérault (34)



6.2.1

LISTE ET FICHES DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Approbation du P.L.U. : DCM du 07/07/2011
Prescription de la révision du P.L.U. : DCM du 20/07/2014
Arrêt du projet de P.L.U. révisé : DCM du 10/10/2017
Approbation du P.L.U. révisé : DCM du 26/09/2018

Vu pour être annexé à la DCM du 26/09/2018

SOMMAIRE

I. LISTE DES SERVITUDES D’UTILITE PUBLIQUE.....	3
II. FICHES DES SERVITUDES D’UTILITE PUBLIQUE	5

I. LISTE DES SERVITUDES D’UTILITE PUBLIQUE

CODE	CATEGORIE DE SERVITUDE	GENERATEUR DE LA SERVITUDE	DATE DE L’ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVITUDE GESTIONNAIRE
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE				
Patrimoine culturel – Monuments naturels et sites				
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise Saint-Paul	AP du 07/06/1919	UDAP
		Chapelle des Pénitents (Porte)	AP du 08/05/1939	
		Plaque Armoriée 36 rue Boucarie	AP du 08/06/1939	
		Plaque Armoiriée Immeuble Feruny	AP du 01/05/1939	
AC2	Périmètre de protection des sites classés ou inscrits	Site classé des Aresquiers, les étangs de Vic, d’Ingril et de Pierre Blanche	Arrêté du 05/12/1978	DREAL-DRAC-UDAP
		Massif de la Gardiole	Arrêté du 25/02/1980	
Patrimoine naturel – Littoral maritime				
EL9	Servitude de passage des piétons sur le littoral	Mer Méditerranée	Articles L. 121-31 à L.121-37 et R. 121-9 à R. 121-32 du Code de l’urbanisme	DDTM 34
SERVITUDES RELATIVES AUX INTERDICTIONS D’ACCES GREVANT LES PROPRIETES LIMITROPHES DES AUTOROUTES, ROUTES EXPRESS ET DEVIATIOND’AGGLOMERATION				
EL11	Servitude relatives aux interdictions d’accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, voies express et déviations d’agglomération	RD 600 RD612	Arrêté préfectoral du 27/05/1993	Conseil départemental de l’Hérault
SERVITUDES RELATIVES A L’UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS				
Canalisations – Eau et assainissement				
A2	Servitude pour l’établissement à demeure de canalisations souterraines d’irrigation	Canalisation BRL	Décret du 14/09/1956 et avenant du 29/01/2010	BRL exploitation

CODE	CATEGORIE DE SERVITUDE	GENERATEUR DE LA SERVITUDE	DATE DE L’ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVITUDE GESTIONNAIRE
SERVITUDES RELATIVES A L’UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS				
Energie – Electricité et gaz				
I3	Servitude relative au transport de gaz naturel	Antenne POUSSAN-FRONTIGNAN Ø N 150cm Pms 67.7 bar	/	GRT Gaz 33 rue de Pétrequin BP 6407 69413 LYON Cédex 6 Tél : 04 78 65 59 59
I4	Servitude relative au passage de canalisations électriques	Ligne aérienne 63 000 volts 2 circuits Balaruc-Sète 1 et 2 Ligne aérienne 63 000 volts Balaruc-Frontignan	/	RTE Centre Développement et Ingénierie Marseille (CDIM) 46 avenue Elsa Triolet CS 20022 13 417 MARSEILLE cedex 8
I5	Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz, d’hydrocarbures et de produits chimiques	Canalisation portuaire 24 pouces de BP France	AP du 18/05/2018	DREAL Occitanie
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES				
Sécurité publique				
PM1	Servitude relative aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et aux Plans de Prévention de Risques Miniers (PPRM)	<i>Voir pièce n°6.3. PPRI de la commune de Frontignan</i>	AP du 25/01/2012	DDTM 34
PM2	Servitude relatives aux Installations Classées pour la Protection de l’Environnement	Ancien dépôt pétrolier Essences et Carburants de France	AP du 18/04/2018	DREAL Occitanie
PM3	Servitude relative aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	<i>Voir pièce n°6.4. PPRT du site de GDH</i>	AP du 14/10/2014	DDTM 34

CODE	CATEGORIE DE SERVITUDE	GENERATEUR DE LA SERVITUDE	DATE DE L’ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVITUDE GESTIONNAIRE
SERVITUDES RELATIVES AUX TELECOMMUNICATIONS				
PT2	Servitudes de protection des centres radioélectriques d’émission et de réception contre les obstacles	30018903 – Faisceau hertzien entre Nîmes Caissargues et Sète Fort Richelieu	Décret du 11/04/1995	Unité de soutien de l’infrastructure de la Défense de Montpellier BP 6066 34086 MONTPELLIER
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques		Arrêté préfectoral n° 89/13379 du 7/10/1989	FRANCE TELECOM 707 av du Marché Gare ZI 34933 MONTPELLIER Cedex 9
SERVITUDES RELATIVES A LA NAVIGATION MARITIME				
AR1	Servitude concernant les postes électro-sémaphoriques du département de la marine militaire			
SERVITUDES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS – VOIES FERREES ET AEROTRAINS				
T1	Servitude relative aux chemins de fer	Ligne n°731000 de Sète-Ville à Montbazin-Gigean du PK 2+044 au PK 2+661 (<i>Cette section est neutralisée</i>) Ligne n°810000 de Tarascon à Sète-Ville du PK 94+465 au PK 102+270 Ligne n°811000 de la Peyrade-bifurcation à Sète-Méditerranée du PK 101+291 au PK 102+270	Zones auxquelles s’appliquent les servitudes instituées par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et l’article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques.	SNCF

II. FICHES DES SERVITUDES D’UTILITE PUBLIQUE
